

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

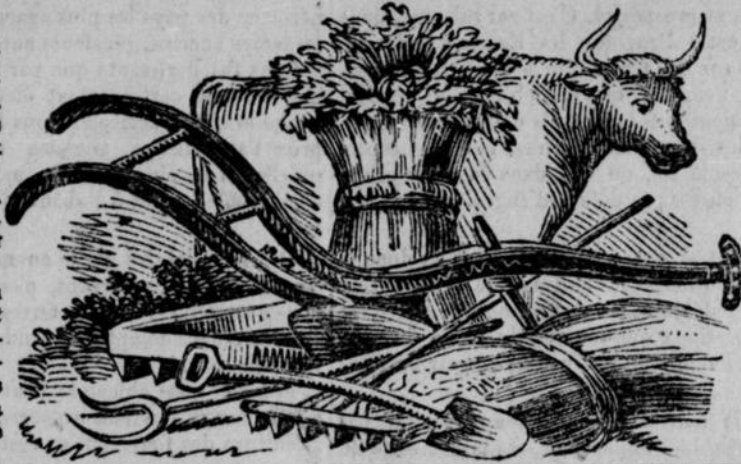
Editeur-Propriétaire

FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérages devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédaction.

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées à
FIRMIN H. PROULX.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

- Causerie agricole :** Nécessité de garder un nombreux bétail.
Revue de la Semaine : Persécution contre l'Eglise en Prusse. — Ouverture du Troisième Parlement Fédéral ; discours du Trône.
Correspondance : Achat d'animaux reproducteurs par M. A. Mousseau, de Berthier.
Sujets divers : Le reboisement de la Province de Québec. — Procédé pour distinguer les œufs fécondés des œufs clairs. — Danger de l'emploi de l'huile de lin dans les peintures. — Une réparation économique des arrosoirs.
Petite chronique : Le sucre d'érable. — Manufacture lainière à l'Islet. — Manufacture lainière de Napierville. — Les manufactures à Halifax. — Navires en construction. — Terrible châtiment à Rustico, Isle du Prince-Edouard.
Recettes : Destruction des courtillères. — Moyen simple et efficace pour enlever de l'œil des corps étrangers.
Annnonce : Voulez-vous avoir des graines de premier choix ? Pour cela, voyez la liste des graines que nous offrons en vente et faites votre commande au plus tôt.

CAUSERIE AGRICOLE

NÉCESSITÉ DE GARDER UN NOMBREUX BÉTAIL

La saison actuelle est importante pour le cultivateur, non pas parce qu'il y a abondance de travaux à exécuter ; c'est tout le contraire même qui a lieu, il n'y a pas de temps dans l'année où les travaux véritablement agricoles sont plus rares qu'au moment où nous sommes. Cependant, nous le répétons, la saison actuelle est importante, et cela à cause de l'influence qu'elle exerce sur les résultats futurs de l'industrie agricole.

En effet, le bon sens, le calcul et la connaissance approfondie des besoins de l'agriculture canadienne s'accordent à nous démontrer que l'industrie agricole ne peut être florissante que si elle possède un nombreux bétail. Sans bétail point d'agriculture et sans beaucoup de bétail point de bonne agriculture, dit un vieux proverbe. Il est vrai que ce n'est

pas le cultivateur canadien qui a le premier formulé ce dioton, néanmoins il s'adapte parfaitement à notre situation, et pour nous, comme pour la plupart des peuples agricoles, la possession d'un nombreux bétail est une condition essentielle de succès.

Le bétail, pour le cultivateur, c'est une machine admirable douée d'une double fonction agissant dans l'intérêt unique du propriétaire. Cette machine vivante reçoit les produits de la terre, les transforme en produits manufacturés tels que lait, viande, laine, suif, peau, etc. d'une haute valeur commerciale et en même temps confectionne des substances qui sans cesse renouvelle la fécondité de la terre.

Les produits du sol sont en général très-encombrants, leur volume rend leur transport très-coûteux, quelques-uns mêmes se refusent au transport à de grandes distances, les fourrages sont dans ce cas. Les produits animaux, au contraire, sont transportés avec la plus grande facilité. L'Australie et l'Amérique du Sud nous envoient leurs laines et dans ce but leur font parcourir plusieurs mille lieues. Les contrées les plus éloignées de l'Union Américaine nous font parvenir les peaux qui alimentent nos grands établissements de tannerie. Nous mêmes, nous transportons aux États-Unis et jusqu'en Europe, nos beurres et nos fromages.

Par le bétail notre horizon commercial s'agrandit, nos relations avec les autres pays de la terre augmentent et il se fait entre eux et nous un échange de produits dont toute la population bénéficie, qui donne naissance à plusieurs industries, procure de l'emploi à une foule de bras, tout en permettant à l'industrie agricole de réaliser des profits plus considérables.

Ainsi, avec le bétail, on crée de nombreuses denrées commerciales, très-recherchées, d'un transport et d'une vente très-faciles. Mais ce qui est surtout avantageux dans le bétail, c'est que celui-ci ne se contente pas de fabriquer des produits d'une haute valeur sur le marché, il est encore producteur d'engrais.

Or, l'engrais c'est la matière première de toute production agricole, c'est la force qui soutient sans cesse la fertilité de la terre, qui alimente sans interruption la vie végétale. L'engrais, c'est la substance indispensable au succès de l'industrie agricole. Sans lui, toute culture est ruineuse, sans lui c'est la souffrance et la misère. Avec lui, au contraire, tout est succès et prospérité. C'est par lui, que, dans certaines parties de cette Province, les Écossais et les Irlandais s'enrichissent sur des terres que des cultivateurs canadiens, ennemis de l'engrais, ont été obligés de vendre, parce qu'elles ne payaient plus leurs frais d'exploitation. En un mot, dans toutes les situations agricoles, l'engrais contenu naturellement dans le sol, ou mis dans la terre par le cultivateur, c'est la richesse; le défaut d'engrais, la pauvreté.

Puisque le bétail est si avantageux, gardons-en donc le plus possible. Que dans toutes les cultures, le bétail forme une partie importante de la richesse agricole, que la terre nourrisse autant de bestiaux que son étendue et sa fertilité le lui permettent, voilà le grand moyen de réussir en agriculture.

Malheureusement le cultivateur canadien ne semble pas suffisamment convaincu de l'importance, de la nécessité de posséder un nombreux bétail, c'est du moins ce que nous pouvons conclure de sa manière de cultiver. Partout le bétail est très-rare. Sur les terres de quarante arpents en superficie on rencontre au plus deux chevaux, trois ou quatre vaches, une dizaine de moutons et deux ou trois porcs, en tout environ six têtes de gros bétail. Sur les terres de quatre-vingts arpents on trouve trois à quatre chevaux, huit à neuf vaches, une vingtaine de moutons et cinq à six porcs, en tout environ quinze têtes de gros bétail. Sur les fermes de 120 arpents on rencontre le plus souvent quatre à cinq chevaux, dix à douze vaches, une trentaine de moutons et sept à huit porcs; en tout environ vingt têtes de gros bétail.

Dans la plupart de nos cultures, nous n'entretenons donc pas plus d'une tête de gros bétail par six arpents. Cette proportion n'est pas suffisante pour rendre l'industrie agricole riche et prospère. Une tête de gros bétail par six arpents ne produira jamais assez d'engrais pour réparer les pertes incessantes que les plantes font subir à la terre, et ne fabriquera pas une quantité de denrées commerciales suffisante pour payer tous les frais de culture et laisser un bénéfice raisonnable à l'agriculteur.

Nous ne nous occuperons pas ici du bétail de travail c'est-à-dire des chevaux et des bœufs nécessaires à la confection des travaux de culture. Le cultivateur canadien en garde généralement assez, car il sait parfaitement que sans animaux de travail sa terre resterait improductive ou peu s'en faut.

Mais il n'en est pas de même du bétail producteur de denrées commerciales, du bétail de rente, comme on dit généralement. L'agriculteur semble très-indifférent à son égard, quoique ce bétail soit en fin de compte plus important même que les animaux de trait. Il en garde toujours trop peu et par là il se prive des nombreux avantages dont nous avons fait l'énumération en commençant. Il est bien vrai que les produits de la terre peuvent se vendre en nature, que les grains surtout peuvent former, et forment en effet, l'objet d'un commerce assez important, mais on ne doit pas oublier que la production des grains épuise beaucoup le sol et qu'en les vendant en nature, on exporte la graisse de nos champs sans jamais rien leur restituer.

Si au lieu de vendre ces grains, on les faisait consommer

aux bestiaux de rente, si on les transformait en viande, en lait ou en laine, on en obtiendrait des denrées dont la vente serait tout aussi facile et avantageuse que celle des grains, et en outre on aurait pour surplus une masse considérable d'engrais dont l'utilité ne peut être contestée.

Nous avons d'ailleurs à l'appui de données précédentes l'expérience des pays les plus avancés dans l'art agricole. Dans les temps anciens, plusieurs auteurs constatent que l'agriculture ne fut florissante que par le bétail. De nos jours, l'Angleterre peut certainement être citée comme un modèle de bonne pratique agricole. Tous les auteurs qui ont étudié de près l'agriculture anglaise reconnaissent à l'unanimité qu'elle est la plus riche du monde civilisé et que cette richesse, elle la doit à l'abondance et à la qualité de son bétail.

Or, l'Angleterre garde en moyenne trois ou quatre têtes de gros bétail par arpent, c'est près du double de ce que nous entretenons sur nos terres, et même c'est près du triple si nous tenons compte du poids plus considérable des bestiaux anglais.

Mais on nous objectera peut-être que si l'on gardait trop d'animaux, il faudrait consacrer une trop grande étendue à la culture des fourrages et restreindre la culture des grains. Nous admettons en partie la vérité de cette objection, cependant on ne doit pas lui accorder plus d'importance qu'elle n'a réellement. Nous ne conseillons pas au cultivateur canadien d'entretenir un bétail trop nombreux; nous prétendons seulement que le bétail entretenu dans notre culture n'est pas suffisant et que nous devrions l'augmenter. Nous ne gardons qu'une tête de gros bétail par six arpents; changeons la proportion: gardons d'abord un bœuf ou une vache ou l'équivalent par cinq arpents, nous obtiendrons plus de fumier, nous engraisserons mieux nos terres, et tout en diminuant l'étendue semée en grains nous pourrions être certains de recueillir des récoltes plus abondantes.

Puis au bout de quelque temps changeons encore la proportion, gardons une vache ou l'équivalent par quatre arpents de terre cultivée, nous pourrions obtenir encore plus d'engrais, mieux engraisser nos terres et recueillir plus de produit par arpent. Continuons ainsi notre culture en conservant cette tendance incessante vers l'augmentation du nombre de nos animaux et bientôt nous atteindrons à cette richesse agricole dont l'Angleterre nous offre aujourd'hui un si bel exemple. Nous nourrirons abondamment dix à douze têtes de gros bétail par quarante arpents de terre cultivée et cela sans diminuer sensiblement la production actuelle de nos terres en grains et en plantes industrielles.

Nous reconnaissons que dans ce travail d'amélioration, il faudrait diminuer graduellement l'étendue consacrée à ces dernières cultures; mais cette diminution se fera sans amener d'affaiblissement dans leur production et ici nous sommes amené naturellement à parler d'un troisième avantage résultant de l'augmentation du bétail.

La culture actuelle est peu lucrative, tout le monde l'admet; mais pourquoi ne paie-t-elle pas? C'est parce que les frais de culture sont trop élevés et que les produits par arpents sont trop faibles; c'est, en un mot, parce que les dépenses mangent les récoltes. Si le cultivateur devait faire exécuter tous ses travaux à prix d'argent, la culture d'un arpent de céréales ne lui coûterait pas moins de \$9 à \$10; or, sur cet arpent, sa récolte ne dépasse pas en moyenne 20 minots d'avoine ou 15 minots d'orge ou 10 minots de blé, et ces grains aux prix ordinaires ne rencontrent pas tout-à-fait les frais de culture.

Mais changeons notre système de culture, améliorons nos

procédés culturaux, gardons plus d'animaux et engraissons mieux nos terres. Les frais de culture par arpent seront sans doute un peu plus élevés. Aux chiffres énumérés plus haut il faudra ajouter la valeur du fumier et les frais de charroyage, ce qui portera la dépense de \$12 à \$14 par arpent. Mais cet arpent ainsi engraisné et mieux cultivé produira une récolte presque double de celle qu'il donnait avant l'amélioration. Le cultivateur pourra dans ce dernier cas compter sur au moins 35 minets d'avoine, 25 minots d'orge et 20 de blé qui, au prix du marché, laissent un profit net très enviable. Et tout cela grâce à l'heureuse influence d'un bétail plus nombreux.

Le cultivateur canadien n'a certainement jamais fait de semblables calculs, ni de semblables raisonnements ; car autrement il y aurait longtemps que le changement que nous proposons ici serait réalisé, et à l'heure actuelle notre industrie agricole posséderait un bétail deux fois plus nombreux qu'il n'est actuellement.

Un nombreux bétail est donc d'une nécessité absolue et comme le printemps est le temps des vêlages nous avions raison de dire que cette saison est importante.

Multiplions donc les animaux, mais en même temps n'oublions pas de les bien choisir et de les bien nourrir, cette condition est tout aussi importante que les premières. Nous étudierons ce sujet dans une prochaine causerie.

REVUE DE LA SEMAINE

La Prusse continue, au nom de la liberté de conscience, son hypocrite persécution contre l'Eglise catholique. Guillaume le bigot prétend que le catholicisme lui fait la guerre et c'est, dit-il, pour exercer ses devoirs de roi et avec une ferme confiance en Dieu qu'il accepte la bataille. Guillaume sait parfaitement qu'il ment de la manière la plus infâme quand il porte une telle accusation contre les catholiques ; mais que lui importe, il veut donner une raison à ses persécutions, tous les moyens sont bons pour lui ; et, s'il ne réussit pas à tromper les catholiques sur ses intentions perverses, il ne s'attire pas moins les louanges intéressées de tous les impies de l'Europe.

De son côté, l'épiscopat prussien vient de donner un démenti formel aux avancés de Guillaume. Celui-ci prétend que l'Eglise lui a déclaré la guerre et cependant les évêques allemands, dans un mandement solennel, enjoignent à tous les catholiques de l'empire de se montrer obéissants envers l'autorité civile dans les choses légitimes, d'aimer la patrie et de lui rester fidèles.

Voici comment un journal français compare les actes de Guillaume et ceux de l'épiscopat allemand :

" La persécution continue à sévir contre l'Eglise en Allemagne. Deux documents qui nous arrivent de ce pays, en dessinent parfaitement la situation. C'est d'abord une lettre de l'empereur Guillaume et un mandement collectif des évêques de Prusse. Répondant à l'adresse que lui avait envoyée lord Russell au nom du meeting protestant, Guillaume commence par le remercier de cette communication. Puis il ajoute : " Le devoir m'incombe d'être le guide de mon peuple dans la lutte engagée depuis des siècles, par les empereurs d'Allemagne, contre un pouvoir dont la domination n'a, dans aucun pays du monde, été jugée compatible avec la liberté et le bien-être des nations, pouvoir qui, s'il était victorieux de nos jours, mettrait en péril non-seulement en Allemagne, mais partout ailleurs, les bienfaits de la Réforme, la liberté de conscience et l'autorité de la loi. J'accepte la bataille qui m'est ainsi imposée dans l'exercice

de mes devoirs de roi, avec une ferme confiance en Dieu, dans l'appui duquel nous comptons pour la victoire ; mais nous l'acceptons aussi en ayant égard aux croyances d'autrui et avec cette circonspection évangélique que mes ancêtres et prédécesseurs ont gravée dans les lois et dans l'administration de mes Etats. " Or cette lettre est un grand pas dans la voie de la persécution. Elle en est l'affirmation la plus formelle. Rien n'est plus contraire à la vérité que de représenter l'autorité de l'Eglise comme incompatible avec la liberté des nations. Car c'est à l'Eglise seule que les nations doivent la liberté ; c'est l'Eglise seule qui a détruit l'antique esclavage et qui a supprimé toute distinction entre l'esclave et l'homme libre ; c'est l'Eglise qui nous a tous unis par les liens de la foi et de la charité chrétienne. Il prétend agir au nom de la liberté de conscience. Mais ne la viole-t-il pas, au contraire, en persécutant les évêques fidèles au Saint-Siège et en leur préférant des apostats ? Il suppose que les sympathies du peuple anglais sont acquises à l'entreprise de Berlin contre le catholicisme. Mais ne sait-on pas que le meeting de Londres en faveur de cette persécution a complètement échoué, tandis que le meeting réuni dans un esprit opposé a rallié une multitude de suffrages, et que la presse britannique s'est déclarée contre l'oppression de la conscience ?

" Pour le mandement collectif des évêques, c'est une pièce admirable par sa noble fermeté. Dégagée d'amertumes et de préoccupations personnelles, respectueuse envers le pouvoir, tendre pour les fidèles menacés dans leurs croyances, elle comptera parmi les titres d'honneur de l'épiscopat allemand. Ils protestent solennellement contre l'accusation portée contre eux d'être des révolutionnaires et d'avoir, au mépris de leurs consciences, jeté l'Eglise catholique en Allemagne, le clergé et le peuple dans les cruelles souffrances et les dangers où ils se trouvent. Non, ils ne sont pas des rebelles. Car ils ont toujours enseigné et ils enseigneront jusqu'à leur dernier soupir l'obligation d'obéir à l'autorité civile dans les choses légitimes, d'aimer la patrie et de lui rester fidèles. Et non contents d'enseigner cela, ils n'ont cessé de le pratiquer et ils le pratiqueront en toute circonstance jusqu'à la mort. Mais ce même Dieu, qui les oblige à cette obéissance et à cette fidélité envers le roi et la patrie, leur ordonne aussi de ne rien faire, de ne rien tolérer et de ne participer à rien de contraire à la loi de Jésus Christ et de son Eglise, et de ne pas se taire devant la violation de cette loi. Or, les nouveaux décrets du gouvernement la violent dans ses prescriptions les plus essentielles, ils ne sauraient donc les mettre à exécution. Ils ont réclamé contre ces décrets avant leur promulgation. Mais on n'a pas écouté leur voix et l'on n'a pris conseil que des apostats ou soi-disant Vieux-Catholiques. Lors donc qu'ils refusent leur coopération à ces décrets, c'est parce que la conscience leur en fait un devoir.

" Obligés de prémunir les fidèles confiés à leur soin, ils le font avec un zèle vigilant et une tendresse toute paternelle. Leur langage est courageux et touchant. Ils laissent voir les périls suspendus sur leur tête et craignent de ne pouvoir plus parler à leur cher troupeau. " Si vous êtes privés, sans qu'il y ait de votre faute, du saint sacrifice et des saints sacrements, " disent-ils aux fidèles, " et que vous persistiez malgré cela dans votre foi, la grâce de Dieu remplacera tout. Fortifiez-vous les uns les autres dans la foi. Mettez donc, parents chrétiens, un double soin à élever et instruire vos enfants dans la foi catholique, afin qu'ils persistent fidèlement dans cette croyance et que vous puissiez, lorsque nos infortunes seront passées, y songer sans aucun repentir.

Voici la deuxième exhortation, le commandement formel que nous vous adressons au nom de Dieu, notre Sauveur. Aucune des angoisses, aucune des injustices que vous êtes forcés de souffrir ne doit vous entraîner à une coupable colère ni vous conduire à violer le respect et l'obéissance que vous devez à l'autorité, ni la charité chrétienne que vous devez à vos concitoyens. Distinguez-vous, au contraire, par votre fidélité envers vos devoirs; car le temps est précisément venu, de prouver par vos actions combien sont injustes les accusations de ceux qui prétendent que nous sommes des rebelles et des hommes sans patrie. Nous prouverons par les faits mes très-chers frères combien nous agissons sincèrement et sérieusement, en ce qui concerne les devoirs que nous dicte notre conscience, non-seulement vis-à-vis de Dieu et de l'Eglise, mais aussi vis-à-vis de l'Etat et de l'autorité temporelle. C'est ainsi que l'Apôtre nous exhorte à réfuter les accusations de ceux qui nous calomnient, et à souffrir l'injustice plutôt que de la commettre."

— La première session du troisième Parlement fédéral s'est ouverte le 26 mars dernier. A trois heures de l'après-midi, Son Excellence le Gouverneur-Général se rendit officiellement au Sénat, fit appeler les membres de la Chambre des Communes, et leur donna instruction d'élire leur Orateur.

Les députés retournèrent à leur Salle de délibérations. Alors, l'Hon. M. MacKenzie, secondé par l'Hon. M. Dorion, proposa que l'Hon. Timothy Warren Anglin fut nommé Orateur de la Chambre des Communes.

L'Hon. M. Mackenzie fit, en ces termes, l'éloge de M. Anglin: "Il est de mon devoir, dit-il, de nommer un des honorables membres de cette Chambre à la haute position d'Orateur. Je ne doute pas que le monsieur que je vais proposer soit l'un de ceux qui ont toute votre confiance. Je crois que, une fois élu, sa conduite justifiera le choix que vous aurez fait de lui. Enfin, ce monsieur est connu de presque tous les membres; aussi suis-je heureux de proposer l'Hon. Timothy Warren Anglin comme Orateur de la Chambre des Communes."

L'Hon. M. Dorion se leva et dit: "C'est avec beaucoup de plaisir que je seconde la motion qui vient d'être faite. Je crois que le choix du Premier recevra l'approbation générale."

"M. Anglin, ajouta-t-il, est un homme d'une longue expérience dans les affaires parlementaires. C'est un homme d'énergie et d'honneur. Il a tous les titres à cette position. Je suis certain qu'il conservera à tous les procédés de la Législature ce caractère de dignité et de décorum qui sied à la Chambre."

La motion fut adoptée à l'unanimité.

Après son élection, M. Anglin remercia ses collègues de la manière suivante:

"Je dois remercier la Chambre pour l'honneur qu'elle me fait en m'élisant Orateur."

"Je ferai tous mes efforts pour me rendre digne de cet honneur, en agissant avec impartialité et en remplissant rigoureusement les devoirs qui me sont imposés. Si des questions d'une grande difficulté viennent à s'élever,—ce dont je ne doute pas,—j'ai la parfaite confiance en m'inspirant de l'expérience des membres qui ont vieilli dans cette enceinte, et avec leur aide, je pourrai maintenir la dignité et le décorum dans la Chambre des Communes du Canada."

Sir John A. MacDonald félicita ensuite la Chambre de son choix, et M. Anglin de son heureuse élévation. Cependant cette élection de M. Anglin l'a pris par surprise, il croyait plutôt que l'honneur devait en revenir à l'Hon. dé-

puté pour Châteauguay. Il aurait vu avec plaisir M. Holton occuper le fauteuil d'Orateur; néanmoins il a confiance dans les qualités de M. Anglin et il croit que ce Monsieur fera un bon Orateur.

M. Holton remercia Sir John A. MacDonald du compliment flatteur qu'il lui avait adressé, et unit sa voix à celle des honorables ministres et de Sir John pour féliciter M. Anglin d'avoir été choisi comme Orateur, car il le sait capable de présider avec dignité et impartialité aux débats de la Chambre.

Le 27, à 3 heures de l'après-midi, Son Excellence le Gouverneur Général se rendit de nouveau à la Chambre du Sénat et, après avoir requis la présence des membres des Communes, elle fit la lecture du discours du Trône, dont voici les principaux passages:

Durant la présente session, l'attention de la Législature sera appelée sur certaines mesures concernant le vote au scrutin et l'établissement d'une cour générale d'appel.

Il sera soumis aussi des amendements aux lois relatives aux élections contestées, à la milice et aux banqueroutes.

Le discours du Trône s'occupe ensuite du Chemin de fer du Pacifique. "La législation de 1872, dit-il, touchant le Chemin de fer du Pacifique Canadien, ayant été insuffisante pour poursuivre cette gigantesque entreprise, vous serez invités à considérer quel plan serait préférable et le plus propre à procurer les moyens d'une communication transcontinentale avec la Colombie anglaise."

"Le rapport de l'ingénieur en chef, qui vous sera soumis, vous fera voir les progrès accomplis durant l'année dernière dans les travaux d'arpentage en rapport avec l'entreprise. La destruction des bureaux du Pacifique, par l'incendie, a causé une perte sérieuse en cartes, plans et papiers, dont la possession eût permis un rapport plus complet."

"Le rapport constate ensuite que l'amélioration de nos havres et de nos canaux s'accomplit avec vigueur afin de rendre les communications aussi faciles que l'exige l'accroissement rapide du commerce du pays. Le rapport sur le canal projeté entre le Golfe Saint-Laurent et la baie de Fundy sera soumis à la considération de nos Législateurs."

Puis, après avoir annoncé que le chemin de fer Intercolonial sera complété dans l'espace d'une année et qu'un rapport sur l'état actuel des travaux sera soumis au Parlement, le discours du Trône s'occupe de nos relations avec les Etats-Unis et dit:

"La question de la compensation due à la Puissance pour le privilège des pêcheries concédées aux Etats-Unis, par le traité de Washington, a fait renouer des négociations tendant à élargir le commerce réciproque avec ce pays. Sur les instances de mon gouvernement, les autorités impériales ont donné instruction au ministère anglais de discuter toute la question avec l'administration, à Washington, et lui a associé pour cet objet un commissaire canadien."

Enfin, Son Excellence fait connaître que les comptes de l'année seront présentés avec un état des recettes et des dépenses jusqu'à la période la plus récente possible; que les recettes de l'année n'ont pas été suffisantes pour couvrir les dépenses; qu'il faudra nécessairement adopter des moyens propres à combler le déficit; que les efforts combinés de la Puissance et des gouvernements provinciaux en faveur de l'immigration ont eu des succès raisonnables, et que malgré la dépression commerciale la prospérité générale n'a pas été sérieusement affectée.

En terminant, le discours du Trône exprime la confiance que les délibérations de la Législature seront dirigées avec sagesse et aidées du secours de la divine Providence.

Ce qui nous frappe le plus dans le discours du Trône, c'est moins de qui s'y trouve que de ce qui ne s'y trouve pas. Les faits les plus importants de notre politique intérieure, y ont été oubliés. Les sujets les plus alarmants sont passés sous silence, au grand étonnement des amis de l'ordre et de la justice.

En effet, le discours du Trône ne mentionne que quelques mesures d'intérêt général d'une importance relativement fort restreinte si on les compare aux grandes questions soulevées par les Ecoles du Nouveau-Brunswick et les affaires de Manitoba. Cependant la population de Manitoba et les catholiques du Nouveau-Brunswick, demandent que justice leur soit rendue. Ils rappellent aux hommes aujourd'hui au pouvoir que leurs récents succès sont dus en très-grande partie aux promesses qu'ils ont faites de redresser dans le plus court délai les torts de leurs prédécesseurs. Les Manitobains leur rappellent que nombre de députés ont été élus aux cris de "Justice au Nord-Ouest." Les catholiques Néo-Brunswickois, leur remettent en mémoire que, dans la Province de Québec surtout, les élections ont été gagnées par ceux qui s'élevaient le plus contre l'inconstitutionnalité de la loi des Ecoles de 1871 et qui promettaient justice à nos co-religionnaires.

Les amis d'hier vont-ils se transformer si tôt en ennemis ou en indifférents. Nous ne le croyons pas pour l'honneur des personnages qui sont en ce moment à la tête de nos affaires publiques; mais nous nous étonnons de ce que le Gouvernement ait jugé à propos d'oublier ces importantes questions dans son programme.

Cependant on nous assure que les amis du ministère actuel se sont trop avancés pour reculer et que, malgré l'absence que nous signalons ici, le Gouvernement sera facilement amené à trouver les remèdes à ces grandes difficultés. Nous le désirons cordialement.

Les débats sur l'adresse en réponse au discours du Trône ont commencé lundi.

Berthier 20 Mars 1874.

Monsieur,

Veillez avoir la bonté d'annoncer à vos lecteurs une acquisition que j'ai faite l'automne dernier, à l'Exposition Provinciale de Montréal, de M. W. Rodden.

C'est son veau Ayrshire qui a remporté le 1er Prix en Haut-Canada. C'est le plus beau de sa race qui n'a jamais été exhibé à Montréal: je l'ai payé \$100.00. Ce M. en a refusé \$150.00, en Haut-Canada. Je possède de plus 4 autres têtes de même race, la mère vient de chez M. Gibb, de Compton; j'ai trois taures de cette vache provenant d'un taureau de M. Irving, ferme Logan, la plus vieille des taures a eu trois ans le printemps dernier. Quoique étant à son premier veau, elle m'a donné dix pots de lait tout l'été. La mère m'a donné douze pots et pour vous prouver de quelle qualité elle est, je dois vous dire que dans la première semaine de septembre, l'année dernière, elle m'a donné dans sept jours 14 lbs. de beurre, ce qui fait 2 lbs. par jour; cependant elle manquait un peu d'herbe et d'eau. Je renouvelerai l'expérience l'été prochain; dans le mois de juin, je crois qu'elle atteindra de 15 à 16 lbs.

Si vous pensez que ces quelques lignes puissent être utiles à vos lecteurs, vous pourrez les reproduire dans votre journal.— A. MOUSSEAU, Agriculteur, Berthier.

Le reboisement de la Province de Québec

Nous aimons à rappeler, respectueusement, à la mémoire des personnes de bonne volonté qui ont formé la société pour encourager le reboisement de la province de Québec et à celles qui s'y sont agrégées depuis qu'elles ont contracté un devoir envers le pays.

Il est aisé de s'apercevoir en parcourant nos campagnes com-

bien elles sont dénudées d'arbres forestiers. Il n'y a presque pas d'arbres nouveaux dans nos champs et combien d'anciens sont prêts à finir.

On doit dire cependant que le goût des plantations en avant de nos demeures paraît augmenter, mais ce n'est pas suffisant, il faut plus que orner nos parterres, il faut reboiser une partie de nos champs.

Dans les anciennes paroisses il n'y a plus pour ainsi dire ni bois de service ni bois de chauffage; il reste à peine quelques sucreries. Cet état de chose ne peut durer encore longtemps sans que les habitants de la province de Québec en ressentent une gêne sérieuse.

Il importe donc beaucoup que ceux qui ont à cœur le reboisement de nos terres et qui se sont engagés par association à l'encourager de se mettre à l'œuvre.

Depuis la fondation de cette société à Québec, le 13 novembre 1872, il s'y est adjoint des succursales qui comptent bon nombre de membres.

Comme président de la Société de Reboisement de la Province de Québec, nous prions les personnes qui ont formé dans le principe cette société et celles qui s'y sont agrégées depuis, soit individuellement ou par associations de paroisse ou comté de vouloir bien continuer de tout leur pouvoir cette œuvre patriotique. Il serait bien, si, dans chaque localité on s'associait dans ce but et de nous tenir au courant des résultats obtenus. Nous prions quelques personnes de bonne volonté dans chaque comté de la province de Québec de vouloir bien nous représenter pour l'agrandissement de cette société et de nous faire parvenir les noms de leurs associés afin que nous puissions les enregistrer comme membres de la Société de Reboisement de la Province de Québec.

Conditions:—Les membres s'engagent à planter ou faire planter au moins dix arbres forestiers annuellement là où ils le jugeront convenable et à seconder de tous leurs efforts les associations dans ce but.

Les officiers de la Société sont MM. Louis Lévesque de d'Aillebout, président; G. H. Joly, de Lotbinière, 1er vice-président, et Frost Wood Gray, de Québec, 2nd vice-président.

LS. LEVESQUE, PRÉST. S. R. P., Québec, D'Aillebout, ce 28 février 1874.

Procédé pour distinguer les œufs fécondés des œufs clairs

Nous empruntons au *Bulletin de la Société d'acclimatation*, un procédé pour distinguer les œufs fécondés des œufs clairs. Nous laisserons la parole à M. Sauvadon, directeur du Jardin zoologique de Ghézirech (Egypte).

Suivant moi, il est inutile de laisser une poule se fatiguer pendant 20 à 30 jours sur de mauvais œufs; je me suis appliqué à trouver un remède à cet inconvénient, et depuis deux ans voici comment je procède: j'ai un tube en carton ou en caoutchouc long de 8 à 10 pouces et de la grosseur des œufs que je veux examiner; le 3e ou le 4e jour d'incubation, je visite les œufs, je prend chaque œuf entre le pouce et l'index, je le tiens en le faisant tourner doucement à l'une des extrémités du tube qui est dirigé du côté du soleil, j'applique en même temps mon œil à l'autre extrémité et je vois ainsi très-facilement quels sont les œufs mauvais, ceux-ci sont mis à part, et on les fait cuire pour les jeunes élèves. Ceux qui sont bons sont resserrés sous les poules couvant de même date, et d'autres œufs sont remis en incubation; il n'y a ainsi ni perte de temps ni perte d'œufs. Au moyen de ce tube, au bout de cinq jours, je vois parfaitement les fibres du poulet, et je puis suivre ainsi jour par jour toutes les phases de l'incubation.

Danger résultant de l'emploi de l'huile de lin dans les peintures

On nous écrit à ce sujet de St. Ours:

"Permettez-moi, dans un but d'intérêt général, de porter à votre connaissance et à celle de vos lecteurs, le danger qu'offre l'emploi de l'huile de lin dans les peintures des maisons et autres. Je parle avec connaissance de cause, en ayant été moi-

même la victime par l'incendie de ma maison à la fin de l'hiver dernier. Jeudi matin seulement, j'ai pu me rendre compte de la manière dont le feu s'était déclaré dans cette maison, que je venais de faire bâtir à tant de frais.

"Voici comment le gardien de la maison qui remplace celle que le feu a détruite, s'aperçut en entrant, le matin, que le feu était pris, car il y avait beaucoup de fumée dans la maison. Au moyen de quelques seaux d'eau, il réussit à étouffer ce commencement d'incendie. La cause du feu est inexplicable jusqu'à un certain point, et je ne m'en serais jamais douté. En examinant ce qui s'était passé la veille, j'en trouvai l'explication.

"Vers 6 h. du soir le peintre avait déposé dans un porte-manteau de vieux linges en toile et en coton avec lesquels étaient enveloppés ses pinceaux, dans le but de les empêcher de sécher : ces linges étaient tout imprégnés d'huile de lin, vu qu'ils servaient à essuyer les peintures. Dans le cours de la nuit les linges avaient pris en feu, et le gardien était arrivé à temps, car une demi-heure de retard eût causé la destruction de cette nouvelle maison.

"Pour m'assurer si l'huile de lin pouvait mettre le feu à de vieux linges ainsi disposés, j'en fis séparément imbiber d'huile un paquet, et un autre de peinture délayée avec la même huile : eh bien, tous deux prirent en feu dans l'espace de trois heures. Avis aux peintres et à ceux qui les emploient !

"Je suis heureux de livrer à la publication le résultat de cette expérience. En tenant compte du danger résultant de l'emploi de l'huile de lin, on pourra peut-être prévenir de funestes malheurs."

Une réparation économique, arrosoir

L'arrosoir est l'instrument indispensable du jardinier ; matin et soir, pendant tout l'été, il doit l'avoir à la main. A ce titre, nous reproduisons la recette suivante que nous trouvons dans le *Cultivateur de la région lyonnaise* :

Les jardiniers sont souvent fort embarrassés, quand une fuite se déclare dans leurs arrosoirs ; ceux surtout qui demeurent à la campagne et qui n'ont pas un ferblantier sous la main.

Il faut aller le chercher, attendre quelquefois qu'il ait le temps ou la bonne volonté de s'occuper d'une chose aussi minutieuse que de faire une soudure, et alors encore cela occasionne une dépense, et de plus, ce qui est plus précieux, le temps perdu pour la course.

J'ai trouvé un moyen fort simple de réparer en peu de temps un trou quelconque à un arrosoir, c'est d'y appliquer un morceau de toile trempé dans du vernis copal qui se vend chez tous les droguistes et qui coûte fort peu. J'en ai toujours un flacon chez moi.

Le morceau appliqué, on laisse sécher à l'air, et cette réparation est presque inusable.—ALÉGIATÈRE, horticulteur.

Petite Chronique

Le sucre d'érable.—Voilà les sucres qui vont commencer. C'est une manne qu'il ne faut pas négliger de cueillir. Mais comme en tout autre travail il y a des règles à observer, une méthode à suivre.

Le sucre est non seulement un comestible de grande consommation domestique, mais c'est aussi un article de commerce d'un grand débit. Comme tel il faut le faire de la plus belle qualité possible. Du sucre noir, mal cuit ou malpropre, en gros pains trouve difficilement des acheteurs ; s'il est beau, il s'imposera et commandera un prix plus haut. Prenons donc les moyens de faire du beau sucre.

La seule recommandation que nous puissions faire ici et qui est facile à mettre en pratique, c'est la propreté. Il n'y a rien au monde qui demande peut être autant de propreté que la fabrication du sucre d'érable. Comme il ne faut pas penser pour le présent à suggérer aux cultivateurs des cantons de l'Est, l'établissement des systèmes coûteux en usage dans les fermes riches, nous dirons seulement, coulez avec soin votre eau, lavez vos chaudrons et frottez-les dedans avec un morceau de brique après chaque cuisson, veillez à ce qu'aucune impureté tel que charbon, feuilles, bois ne tombent dans l'eau pendant qu'elle bout, et pour peu que vous ayez tant soit peu d'expérience dans le degré de cuisson à

lui donner vous réussirez certainement à faire du beau sucre, sinon un article de premier choix.

On ne doit pas oublier que pour le commerce il vaut bien mieux faire le sucre en petits pains dions de deux à cinq livres, et en général les sociétés d'agriculture le préfèrent aussi pour ceux qui en ont à exhiber aux expositions.

Ce point est plus important qu'on ne le croit et chacun devrait se conformer à une règle que le commerce impose sous peine de dépréciation dans les prix.—*L'Union des Cantons de l'Est*.

Manufacture lainière de l'Islet.—Nous apprenons qu'une manufacture de tissus de laine est en voie de se former à l'Islet. Déjà un nombre considérable de personnes se sont inscrites comme actionnaires pour des sommes assez considérables, entre autres : MM. King & Frère de St. Pacôme ; Auguste Dupuis, écrivain, marchand au Village des Aulnaies ; B. Pouliot, écrivain, marchand à l'Islet ; P. G. Verreault, écrivain, M. P. P. pour le comté de l'Islet ; Léandre Méthot, écrivain, constructeur de navires au Cap St. Ignace ; L. G. Blais, écrivain, marchand à St. Jean Port Joly, le commandant Lavoie, de l'Islet ; l'Hon. Elisée Dionne, Conseiller Législatif ; Eugène Casgrain, écrivain, Arpenteur de l'Islet, etc.

Le capital nécessaire pour le fonctionnement de la manufacture projetée est \$20,000 : il est divisé par parts de \$100 chacune.

Les promoteurs de cette association se sont assurés le concours d'un gérant ou contre-maître déjà employé comme tel dans les meilleures manufactures d'Europe. Ce dernier vient de terminer d'importants travaux à Sherbrooke dans une grande manufacture de lainage dans laquelle on occupe 550 employés.

Le but de cette manufacture projetée est surtout de convertir en étoffes la laine des cultivateurs occupant près de 50 lieues de pays. Le besoin de cette industrie se fait vivement sentir, et il est reconnu qu'une semblable manufacture, établie sur une petite échelle donnera toujours de meilleures dividendes que les grandes fabriques travaillant pour le haut commerce.

Cette nouvelle association a certainement droit de compter sur le concours de ceux qui auraient quelques argents à placer avantageusement. M. Eugène Casgrain, de l'Islet, pourra donner toutes les informations nécessaires à ceux qui désireront faire partie de cette nouvelle association.

Manufacture lainière de Napierville.—La manufacture lainière de Napierville commence à recevoir des Etats-Unis ses métiers et tout son outillage. Cette nouvelle entreprise industrielle peut être dès à présent considérée comme un fait accompli.

Les manufactures à Halifax.—Une dépêche d'Halifax annonce que les manufacturiers de plusieurs villes de la province de la Nouvelle Ecosse, se sont réunis, au commencement du mois de mars et ont résolu de présenter une adresse au gouvernement fédéral, lui demandant d'instituer sans retard une politique de protection, afin d'encourager les diverses branches d'industries canadiennes. Ils demandent aussi que des associations soient organisées par toute la province de la Nouvelle-Ecosse afin d'encourager les manufactures.

Navires en construction.—M. L. Méthot fait construire, cet hiver, un navire de 930 tonneaux avec du bois coupé sur sa propre terre au Cap St. Ignace. Ce navire sera mis à l'eau en juin prochain, et il est destiné au commerce de Liverpool.

MM. A. Bélanger et Frère font aussi construire, pour eux-mêmes, une goélette de 280 tonneaux, pour le commerce des Indes. Le bois qui entre dans la construction de ce bâtiment est aussi pris sur leur terre.

Il y a aussi en construction une goélette d'environ 140 tonneaux, pour le capitaine Onésime Talbot.

A l'Islet, MM. Sirois et Bélanger construisent une goélette de 110 tonneaux.

Sur la rive nord du fleuve, il y a huit goélettes en construction. De ce côté du fleuve, comme de l'autre, il y a beaucoup de bois propre à la construction des navires. Ces diverses constructions emploient un grand nombre d'ouvriers.

Terrible châtimement.—On écrit de l'Île du Prince-Edouard au *Moniteur Acadien* :

"Dans la paroisse de Rustico, tout près de Charlottetown, notre Capitale, une jeune fille protestante d'environ une vingtaine d'années, se rendit, avec plusieurs autres de sa croyance, à la

Messe de minuit, pour satisfaire sa curiosité et examiner comment on y célébrait nos saints mystères. Cette jeune fille, dont les parents sont de bonne réputation, après être revenue de la nuit, dit à ses compagnons et à ses compagnes qu'elle avait bien remarqué comment le prêtre catholique avait fait et qu'elle pouvait leur donner la communion tout aussi bien que lui. Elle prépara donc du pain et de la liqueur dans un petit vase et après avoir fait placer tous ses communiants en demi-cercle et à genoux, elle se revêtit d'une espèce de chasuble en papier et commença son office sacrilège, escortée de deux porte-flambeaux. Elle n'avait pas plutôt fini sa cérémonie qu'elle fut soudainement frappée de cécité complète et privée de la parole et de l'entendement. Effroyable châtement qui a plongé toute une famille dans la douleur la plus profonde et qui menace de durer longtemps, car jusqu'ici, personne n'a pu apporter de soulagement à cette malheureuse, frappée d'une punition si terrible. Sa terreur est encore augmentée par le fait non moins épouvantable qu'une autre jeune protestante, comme elle, est morte il y a quelques semaines, dans des circonstances tout à fait analogues, pour avoir contrefait les cérémonies de la pompe funèbre du service de Mgr. McDonald, premier Evêque de Charlettetown, et s'en être moquée.—J. T.

VOULEZ-VOUS AVOIR DES GRAINES

DE
PREMIER CHOIX?
VOYEZ LA LISTE DES GRAINES QUE NOUS
OFFRONS EN VENTE

ET
FAITES VOTRE COMMANDE AU PLUS TOT

RECETTES

Destruction des courtillères

On prend des plaques de gazon un peu poussées en herbe, on les mouille et on les renverse le soir près des planches attaquées par les courtillères. Le lendemain de bonne heure, on lève les plaques et l'on trouve un certain nombre de courtillères que l'on détruit. Pendant le jour, on conserve les gazons, l'herbe en dessus; le soir, on les mouille de nouveau et on les renverse comme l'on avait fait la veille.

Moyen simple et efficace pour enlever de l'œil des corps étrangers

Quand une poussière, un grain de sable, de tabac, etc., est entré dans votre œil, sous la paupière supérieure ou sous la paupière inférieure, défendez-vous de fermer l'œil ou de le frotter avec les doigts, vous augmenteriez ou vous prolongeriez une douleur déjà vive par elle-même. Au contraire, par un courageux effort tenez votre œil grandement ouvert et fixez un objet quelconque; après une minute au plus, pendant laquelle vous aurez à peine senti la douleur, le corps étranger ne sera plus sous la paupière, vous le trouverez à l'angle intérieur de l'œil, contre le nez, ou bien il aura disparu.

AVIS IMPORTANT AUX CULTIVATEURS

Comme il nous est fait un grand nombre de demandes, depuis quelque temps, pour l'achat de graines de jardins, le soussigné a cru devoir établir au Bureau même de la Gazette des Campagnes un dépôt de graines de légumes adaptées à notre climat. Ces graines seront de première qualité, fraîches et pures, et elles peuvent être recommandées avec confiance à nos abonnés.

Les prix sont aussi réduits que possible.

Les graines mentionnées dans notre liste ont été prouvées d'une manière convenante par notre fournisseur qui nous en offre toute la garantie possible, étant l'expérience de sa propre culture.

Le soussigné pourra expédier par la poste, sur demande par lettre affranchie, les espèces de graines mentionnées dans le tableau suivant :

Nom des graines	Par	Par	Par
	paquet	once	livre
	cts.	cts.	\$
BETTERAVE à salade, Bassano, très-rare . . .	5	10	1.00
" " rouge foncée, longue . . .	5	10	0.80
" " rouge-ronde, précoce . . .	5	10	1.00
" à vaches, géante rouge, nouvelle . . .	5	5	0.50
CAROTTE, courte hâtive écarlate . . .	5	10	0.80
" rouge longue de Evans, approuvé . . .	5	10	1.00
" jaune longue . . .	5	10	0.60
" Altringham écarlate . . .	5	10	0.60
CÉLERI blanc solide . . .	5		
CHOU d'York, hâtif . . .	5	15	
" de St. Jean, pommé gros . . .	5	15	
" de St. Denis, pommé gros . . .	5	15	
" quintal ou gros d'Allemagne . . .	5	15	
CHOU-FLEUR de Paris . . .	10		
CERFEUIL double frisé . . .	5	10	
CRESSON double frisé . . .	5	10	
CONCOMBRE très-hâtif, long . . .	5	10	
" cornichon pour marinades . . .	10	40	
LAITUE (Salade) pomme hâtive . . .	5	15	
" " très-grosse . . .	5	15	
NAVETS (jardins) hâtif de Malte, jaune . . .		5	0.60
" " Altringham jaune . . .		5	0.60
" " hâtif globe d'or de Robertson . . .		5	0.60
" (des champs) Aberdeen jaune à collet . . .	2 oz	5	0.30
" Norfolk . . .	2 oz	5	0.30
CHOU DE SIAM, à collet vert . . .	2 oz	5	0.30
OIGNON, gros rouge américain . . .	5	25	3.00
" blanc . . .	5	30	3.50
" argenté, pour marinades . . .	5	15	1.50
PERSIL double frisé . . .	5	10	0.55
POIREAU, de Londres . . .	5	10	
RAVES, rose hâtive, ronde . . .	5	10	0.55
" blanche hâtive, ronde . . .	5	10	0.55
" rose au saumoné, longue . . .	5	10	0.55
" écarlate, longue . . .	5	10	0.55
" jaune, petit hâtif, française et nouvelle . . .	10		
Rave, Raphanus Candatus, bien que cette espèce est de la race des raves, dissemblable à la rave on ne mange pas la racine, mais on mange les gousses à la manière des fèves . . .	10		
SAUGE . . .	5		
SARIETTE d'été . . .	5		
" d'hiver . . .	5		
LUZERNE, par livre . . .			0.30

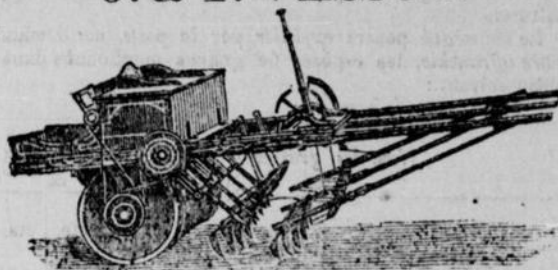
Les commandes devront être accompagnées du prix d'achat tel qu'indiqué sur notre liste; plus, le prix de postage qui doit être payé d'avance au Bureau de Poste de Ste. Anne de la Pocatière aux taux suivants: Pour une once pesant, un demi centin; 2 onces, un centin; un quart de livre, quatre centins; et par chaque livre, huit centins. Le paquet à être expédiée par la poste ne devra pas excéder trois livres.

Les envois seront exécutés aussitôt la commande reçue. On devra se hâter de faire la demande de ces graines, afin que l'on puisse faire l'envoi de toutes les graines indiquées dans notre liste.—S'adresser à

FIRMIN H. PROUX,

à Ste. Anne de la Pocatière,

SEMOIR HERSE ET ROULEAU COMBINES DE J. & T. VESSOT.



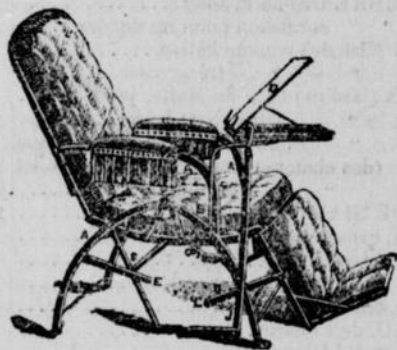
PREMIERS PRIX AUX EXPOSITIONS PROVINCIALES de Montréal, en 1870 et 1873, de Québec en 1871 et d'Hamilton en 1874. Sème, herse et roule un arpent en moins de 45 minutes — garanti pour un an — Prix \$110 comptant, livré à la manufacture ou trois ans pour payer à d'autres conditions. Pour circulaires, certificats et plus amples informations, s'adresser aussitôt que possible à

J. & S. VESSOT & CIE,
Joliette, P.-Q.

12 mars 1874.

LA CHAISE AJUSTABLE DE WILSON.

FIRMIN H. PROULX,
Agent.



EN VENTE A
Ste. Anne de la Poestière.

La nouveauté du siècle, patentée 1871.

PRIX DES CHAISES :

Le prix dépend de la qualité. Bonne qualité en Reppuni avec orin frisé \$30. Meilleure qualité en Terrys de fantaisie, Repps et Damas, fini extra \$35. Pupitre de Lecture et Ecriture avec garnitures, complet \$5.

DR. N. A. SMITH & CIE.,
Seuls Fabricants et Agents pour la Puissance du Canada.
245, Rue St. Jacques, Montréal.

ACTE DE FAILLITE DE 1869

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC } Dans la Cour Supérieure.
District de Kamouraska

Dans l'affaire de A. LAVOIE
Mercredi, le treize de mai prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit Acte.
Kamouraska, 12 mars 1874

ADÉLINE LAVOIE, Faillie
Par G. AMYOT,
son Procureur ad litem

MUSIQUE NOUVELLE !!

REÇUE DE PARIS
PAR LE STEAMER POLYNESIAN.

MUSIQUE INSTRUMENTALE :

Bucéphale, galop brillant.....	Dessaux	60 centins
Junon, valse.....	Graziani	60 "
Polka des moineaux.....	Jeanvrot	40 "
Epiéglerie.....	Bachmann	60 "
Echo de la terrasse, polka.....	Kowalski	65 "
Sur l'Adriatique.....	"	60 "
La jolie hongroise, valse.....	Fischer	60 "
Prascovia, mazurka.....	Kowalski	70 "
Le roulis, caprice maritime.....	"	50 "
Solitude, nocturne.....	"	60 "
Le petit diable, polka mignonne.....	Leduc	50 "
L'aveu, valse brillante.....	Kowalski	75 "
Olga, mazurka.....	Graziani	40 "
La petite coquette, valse mignonne.....	Delaseurie	50 "
Le chant du lazzarone.....	Kowalski	60 "
Marche turque.....	"	60 "
etc., etc., etc.		

MUSIQUE POUR ORGUE

LE SERVICE DE L'EGLISE:—100 morceaux brillants et faciles pour Orgue par Valenti—\$2.50

TREASOR DES ORGANISTES:—Recueil en deux volumes de musique d'orgue facile et brillante, chaque Vol. \$3.00

MORCEAUX D'ORGUE des auteurs célèbres:—A. Miné,—Lorenz,—Marius-Gueit,—Lefebure-Wely,—De Calonne, etc.

METHODES ELEMENTAIRES (En français).

Méthode de violon.....	75 centins
" de flûte.....	75 "
" d'accordéon.....	75 "
" de hautbois.....	75 "
" de Cornet à pistons.....	75 "
" de Saxhorn.....	75 "
" de Clarinette.....	80 "
" d'harmonium.....	80 "
etc., etc., etc.	

En vente chez

A. LAVIGNE,

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique,
11½ rue St. Jean, QUÉBEC.

N.B.—Les personnes éloignées de la ville qui désireraient se procurer quelques-uns des articles ci-dessus, ou autre morceau quelconque, n'ont qu'à envoyer le prix et le nom du morceau sous enveloppe à A. LAVIGNE; elles recevront le morceau demandé par le retour de la maille.

Octobre, 1873.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, janvier, 1874.

L'ESCOMTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 10 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.